

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : L'AUTOCONSOMMATION, C'EST PARTI !



Produire sa propre électricité pour couvrir les besoins de sa maison, c'est désormais possible. C'est un nouveau mode de gestion de sa propre énergie à partir d'une énergie propre et gratuite !



En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris. © XPair éditions, 2017

Mai 2017

Vous pouvez autoconsommer l'électricité produite



Maison avec panneaux photovoltaïques de 3 kWc

Désormais, suite à l'ordonnance n°2016-1019 du 27 juillet du Ministère de l'Environnement, vous pouvez produire votre propre électricité, la consommer sans être contraint de la revendre à l'opérateur ErDF (Enedis). Vous pouvez équiper votre toiture ou votre jardin, installer des panneaux solaires photovoltaïques et devenir votre propre producteur d'électricité pour vos besoins : maison comme véhicule électrique d'ailleurs.

Le fait d'être autonome vous permet de maîtriser vous-même vos coûts. Vous n'êtes plus assujettis aux hausses d'électricité (qui sont certaines eu égard à la reconversion du parc nucléaire français). Vous n'êtes plus contraints de revendre l'électricité verte avec des grilles de rémunérations fixées par décret et qui changent régulièrement, la plupart du temps à la baisse !

Bref, vous êtes dans la tendance citoyenne et devenez maître de votre propre énergie. Tout va dans ce sens que cela soit la montée des nouveaux compteurs électrique Linky comme les nouveaux modes de transport électrique et hybrides.

Récoltez les photons et faire aussi des provisions

Il est évident que le solaire est une énergie des plus nobles, verte, gratuite à la captation, renouvelable, décarbonée. Mais elle est intermittente. Vous n'allez pas couvrir 100% de vos besoins d'électricité et devenir à 100% autosuffisant. Car la courbe de vos besoins électriques (plus forte le matin et le soir pour la maison) ne correspond pas à la production solaire qui est plus forte en dehors de ces heures. Les solutions sont donc de stocker l'énergie accumulée pendant les heures de production pour restituer cette énergie au bon moment.

Pour cela des batteries existent ! Voir un stockage via un ballon d'eau chaude est possible. Mais attention au coût !

La rentabilité à attendre est de l'ordre de 10 ans avec le calcul d'économies. Cette rentabilité est encore meilleure si l'on prévoit une hausse importante de l'électricité du réseau. En tout état de cause, le solaire générera des économies d'énergie et une valorisation de votre bien immobilier en cas de vente ou de location.

A titre indicatif, la durée de vie est estimée à 20 ans, mais il faudra intégrer également le coût de remplacement.

Nous vous conseillons à titre informatif la lecture avec vidéos (en bas de page) :



Vidéos : "Je découvre le fonctionnement de l'offre My Power" et "L'installation de panneaux photovoltaïques en image"

Privilégiez des petites installations autonomes photovoltaïques



Les petites installations photovoltaïques de l'ordre de 500 à 1000 kilowatts-crêtes (kWc) sont intéressantes et plus rentables car même si elles produisent moins la couverture des besoins est plus optimisée. Notamment une installation photovoltaïque permet de couvrir tous les besoins de base notamment toutes les veilles électriques.

Résultat : de 300 à 600 euros d'économies par an selon la maison (base 3 ou 4 pièces) et sa situation géographique.

Un tel bilan sera amélioré la maison est équipée de matériel basse consommation : éclairage type LED, appareils ménagers A+, ... avec une gestion technique permettant d'optimiser les fonctionnements : fonctionnement du lave-vaisselle pendant la période productive des panneaux, remplissage de la batterie de la voiture également, etc., ...

Il faut savoir que les installations photovoltaïques de moins de 3 kWc (environ 30 m² de panneaux PV) ne demandent aucune autorisation administrative d'urbanisme, qu'elles soient sur le toit ou au sol à moins de 1,80 mètres.

Lectures recommandées

[Photovoltaïque et chauffage](#)

[Produire son électricité verte photovoltaïque](#)

Sources et liens utiles

www.saunierduval.fr

www.butagaz.fr

www.atlantic.fr/

Pour en savoir plus

Le dossier CHAUFFAGE SOLAIRE ET EAU CHAUDE SOLAIRE

Mai 2017



Véronique Bertrand

Véronique Bertrand a exercé pendant de nombreuses années son métier d'ingénieur spécialisé en installations thermiques à travers le monde. Depuis son retour en France elle met à disposition sa grande expérience en apportant un regard pragmatique et des solutions simples à des problèmes complexes d'optimisation énergétique.